

Arrêté N°2025-03

Arrêté relatif au nombre de places ouvertes à la procédure d'admission en première année du double diplôme ingénieur data et humanités digitales de CYTech et de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour la session 2025

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu le Décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de CYTech ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu la délibération n°2024-11-19-13 du Conseil de l'Institut du 19 novembre 2024 relative au règlement du concours d'entrée en 1^{re} année du Double Diplôme Data et Humanités avec CY Tech ;

ARRETE

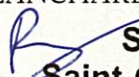
Article 1 : Le nombre de places ouvertes à la procédure d'admission en première année du double diplôme ingénieur data et humanités digitales de CYTech et Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour la session 2025 est de 25.

Article 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18 décembre 2024

Emmanuel BLANCHARD

Directeur



**Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye**
Le Directeur
Emmanuel Blanchard

Transmis au Rectorat le : 20/12/2024

Affichage et publication le : 20/12/2024